

# Trail du Benou 2026

Organisateur: comité municipal des fêtes de Bielle

L'organisation a le pouvoir d'exclure un participant s'il ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications dans les cas non prévus. Elle a contracté une assurance RC. Cependant, chaque concurrent devra posséder une assurance personnelle, et avoir conscience que la difficulté du terrain, la dénivellation, la distance font que cette épreuve « Ecoresponsable » de montagne est réservée à des « **trailers** » particulièrement bien entraînés.

- Le règlement suivant s'applique aux trois distances respectivement de 25km, 15km et 8km.
- L'organisation a le pouvoir d'exclure un participant s'il ne se conforme pas au règlement.
- C'est la version 15 km qui sera la première étape du CHALLENGE D'OSSAU 2026.
- Épreuves ouvertes à partir de 16 ans, licenciés ou non pour le 8km + Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
- Épreuves ouvertes à partir de 18 ans, licenciés ou non pour le 15km.
- Épreuves ouvertes à partir de 20 ans, licenciés ou non pour le 25km

## Article 1 : Inscription / Assurance

- **Inscriptions exclusivement sur le site [www.pyreneeschrono.fr](http://www.pyreneeschrono.fr).** Elles prendront fin le dimanche 30 avril à 20h
- **Aucune inscription le jour même ne sera autorisée.**
- Tarif d'inscription : 30€ pour le 25km, 20€ pour le 15km, 13€ pour le 8 km.
- **Chaque concurrent doit obligatoirement présenter la photocopie certifiée conforme par l'intéressé**
  - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
  - Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD ; FFSA ; FFH ; FSPN ; ASPTT ; FSCF ; FSGT ; UFOLEP
  - Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
  - Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
  - **Tout échange de dossard (volontaire ou non) entraîne – sans recours – l'exclusion du classement et de l'épreuve.**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Aucun remboursement ne sera prévu dès lors que les courses ont lieu.

## Article 2 : Retrait des dossards

- ✓ Les dossards seront à retirer dans une cabane sur le plateau du Benou le matin de la course à partir de 7h ou la veille de l'épreuve de 10h à 19h au magasin **Decathlon Laruns** (9046 Rue d'Aiga Bera, 64440 Laruns). Nous vous conseillons de retirer les dossards la veille au vu du nombre important d'inscrits.
- ✓ Les dossards équipés d'une puce Pyrénées chrono. Doivent être portés sur le devant du corps et entièrement visibles durant toute la durée de la course.
- ✓ **Des épingles à nourrice** seront nécessaires afin d'accrocher le dossard.

## Article 3 : Déroulement des courses

- ✓ **Départ : Trail 25km à 9h Trail 15km à 10h. Trail 8km à 10h30.**
- ✓ Les trois parcours ont un départ et une arrivée communs sur le plateau du Benou.
- ✓ **Balisage** : effectué avec des fanions fluo. Présence de bénévoles à l'intersection des routes et aux ravitaillements.
- ✓ Des douches (hommes et femmes) seront à la disposition des concurrents à la salle polyvalente de Bielle.

## Article 4 : Ravitaillement « en semi-autosuffisance » : Montagne propre

**8km** : 1 ravitaillement liquide et glucose à la Chapelle

**15km** : 1 ravitaillement liquide et glucose au col du Marie-Blanche

1 ravitaillement liquide et glucose au lieu dit de la cabane d'Arudy

**25km** : Deux ravitaillements communs avec le 15km et 1 ravitaillement liquide et glucose à la cabane Las Bordes.

**Arrivée commune** : 1 ravitaillement « solide »

- ✓ **Fini les gobelets plastique !!** Chaque concurrent doit être équipé d'un « Camel Bag » ou gobelet individuel
- ✓ Obligation de respecter le site en jetant vos déchets dans les poubelles installées après chaque ravitaillement

#### **Article 5 : Esprit du trail**

Vous allez traverser de nombreuses propriétés privées et courir dans des sites naturels. Nous vous demandons donc de :

- ✓ Respecter la végétation, les clôtures, ne pas jeter vos débris sur le sol, ne pas crier intempestivement, faire preuve de bonne humeur vis à vis des bénévoles et du public rencontré.
- ✓ Entraide : Tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou de détresse.

#### **Article 6 : Délimitations horaires, éliminations et abandons**

**Trail 25km** : durée maximum de 6h00 avec passage au repère en 5h00 // **Trail 15km** : durée maximale de 3h30 //

**Trail 8km** : durée maximale de 2h00

Les coureurs dépassant ces durées maximales seront « hors délai » et donc contraints d'arrêter. Ils ne seront pas classés et ne pourront pas prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

En cas d'abandon, possible uniquement dans les zones de ravitaillements, le coureur devra remettre son dossard au responsable du ravitaillement et se verra ramené à l'arrivée.

Les concurrents seront disqualifiés par les organisateurs dans les cas suivant :

- Absence de dossard visible
- Absence au pointage de contrôle effectué sur plusieurs points stratégiques de la course
- Non respect du milieu naturel ou de l'environnement traversé
- Jet de débris (autorisé/ poubelles uniquement dans les zones de ravitaillement)
- Réclamation faite par au moins trois coureurs différents

#### **Article 7 : Modification / Annulation des épreuves**

En cas de force majeure (intempéries, catastrophe naturelle...), pour des raisons de sécurité l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler en partie ou en totalité l'épreuve.

Les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier le parcours du 25km en cas de mauvais temps.

#### **Article 8 : Secours, sécurité et assistance**

Liaison radio permanente. Tous les carrefours sont balisés et protégés. Un véhicule de secours à victime assurera la prise en charge des éventuels blessés pendant le temps imparti de l'épreuve sportive. Un médecin sera également posté au départ/arrivée des courses.

#### **Article 9 : Récompenses**

Trois premiers masculins et féminins de chaque épreuve au classement recevront une récompense. La remise des prix aura lieu à partir de 12h30 sur le plateau du Benou. La présence des participants récompensés sous peine de ne pas recevoir la récompense.

Tous les participants recevront un cadeau lors du retrait du dossard.

Les résultats seront consultables sur le site : [www.pyreneeschrono.fr/](http://www.pyreneeschrono.fr/).

#### **Article 10 : Parking**

Pour le stationnement de vos véhicules sur le plateau du Benou, des bénévoles vous guideront. Le stationnement se fera le long de la route ou sur des emplacements indiqués à l'aide de rubalise. Un parking PMR sera mis en place au plus près du lieu de la course.

Nous vous recommandons toutefois de privilégier le covoiturage au vu du peu de stationnement disponible et du nombre de coureurs. Pour cela, nous avons créé une page sur l'application paloise ossau.app. Pour vous inscrire veuillez suivre le lien : <https://ossau.app/activity/yZTp8Oes0op>

#### **Article 11 : Contrôle antidopage**

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du Code du Sport.

**RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)** - Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Challenge d'Ossau, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives. En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel [challengeossau@gmail.com](mailto:challengeossau@gmail.com), ou en utilisant le lien de désinscription présent sur chaque communication.

*Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.*